



Le mot du maire

Bonjour!

L'été qui s'achève fut rempli d'activités et de beau temps. C'est maintenant l'heure de la rentrée et nous devons nous retrousser les manches, car plusieurs projets résidentiels, commerciaux, touristiques et municipaux sont en développement.

Certains de ces projets ont fait les manchettes des journaux. Mentionnons le regroupement des services d'incendie, afin d'offrir à la population une garantie de services et un atteinte des objectifs gouvernementaux; le projet touristique de la rivière Richelieu (une subvention de plus de 2.5 millions \$, afin de mettre notre belle rivière et le Haut-Richelieu dans la mire des touristes) dont fait partie notre municipalité avec son projet de piscine sur la rivière, accès à l'eau, espace vert et plage, espace pour jeux et pique-niques, canot, kayak, pédalo. Toutes ces actions ont un seul but, susciter davantage d'activités économiques. Plus il y en aura, plus nous aurons de services qui s'y grefferont. Votre support sera important dans les prochaines semaines.

Si vous êtes en accord avec nos projets, dites-le haut et fort car ceux qui y sont opposés le font.

Claude Leroux
Maire

Étude d'opportunité de mise en commun des services de sécurité incendie

L'entrée en fonction du schéma de couverture de risques en sécurité incendie s'opéra en 2010, faisant suite à l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie. Celui-ci entraînait pour les municipalités l'obligation de mettre à jour leurs équipements incendie, d'améliorer la formation et l'entraînement des membres de leur brigade des incendies, de déployer une force de frappe pour les divers niveaux de risques et de maximiser les ressources matérielles et humaines.

Dix ans plus tard, la réalité nous rattrape. La difficulté de recrutement et de rétention des effectifs, combinée à plusieurs départs à la retraite, amène les autorités à envisager la possibilité d'harmoniser les opérations des ser-

vices d'incendie desservant les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin et Lacolle, en regroupant lesdits services de sécurité incendie.

Le scénario envisagé permettra d'optimiser les équipements et effectifs en place et d'éviter les doublons d'achat, tout en offrant aux citoyens une protection 24 heures sur 24, et ce, sur l'ensemble des territoires ci-dessus mentionnés.

Si le projet se concrétise, il deviendra opérationnel au début de 2020.

Gilles Bastien
Directeur

Service de Sécurité Incendie



Le conseil municipal en bref

Mars/Avril

- Mandat à la firme WSP pour assistance technique auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le rehaussement de la 67e Avenue. Coût estimé du mandat: 1 000 \$.
- Demande d'aide financière de 10 000 \$ auprès de la Sécurité civile pour soutenir les actions de préparations aux sinistres.
- Mandat à l'avocat pour requête en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), pour le nettoyage d'un terrain.
- Résolution d'hommage et de condoléances à monsieur Germain Gamache, qui pendant plus de 63 ans a servi notre municipalité et contribué à son développement.
- Mandat à la firme Martech inc. pour la fabrication de nouveaux panneaux de signalisation arborant le logo de la municipalité, au coût de 10 256 \$.
- Autorisation à madame Julie Brosseau à participer au colloque du loisir rural à Chandler du 7 au 9 mai 2019.
- Demande d'aide financière de 45 000 \$ au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour l'aménagement de quais pour encourager la pêche récréative en famille.
- Mandat à la firme LIW Consultants pour la

réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale, mandat au coût de 6 500 \$.

- Inscription des employés des travaux publics à la formation obligatoire «travaux publics et construction».
- Inscriptions aux congrès respectifs de mesdames Marie Lili Lenoir, Lise Dupuis et monsieur Gilles Bastien.
- Mandat additionnel de 3 000 \$ à monsieur Marc Pelletier, expert en environnement aquatique, pour un complément d'informations demandé par le MELCC.
- Aide financière de 5 124 \$ à l'association coopérante Les Amis du Fort Lennox pour la gestion du bureau d'accueil touristique (BAT).
- Participation de la municipalité à la mise en place d'un service transitoire de sécurité incendie des municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Valentin.

Mai/Juin

- Mandat d'élaboration du devis technique pour des travaux non usuels, dans le cadre du programme de dragage d'entretien des canaux, à Monsieur Marc Pelletier, expert en environnement aquatique. Mandat d'environ 3 400 \$.
- Majoration de 2% du prix du contrat octroyé en 2017 pour la reconstruction de la 67e

Avenue à la firme Les Entreprises Dénex, au montant de 590 388 \$ taxes incluses.

- Permanence de monsieur Robert Rouleau, manœuvre aux travaux publics.
- Résolution demandant au maire de cesser toute intervention d'ingérence auprès des employés municipaux dans les affaires courantes.
- Embauche des étudiants au Blockhaus pour l'été 2019 : Constance Gamache, Juliet Gill et William Lambeets.
- Deux demandes d'autorisation auprès du MELCC pour le rehaussement des 39^e et 57^e Avenues.
- Formation d'un comité consultatif d'incendie : les conseillers Marc Chalifoux et Carol Rivard en remplacement, la directrice générale Marie Lili Lenoir ainsi que le directeur du service de sécurité incendie Gilles Bastien.
- Suite à la création du comité rural en santé et qualité de vie, le conseil accepte la réalisation du plan d'aménagement de transport actif par Nature-Action, le tout sans frais.
- Consentement à l'analyse des besoins en transport collectif par le comité rural en santé et qualité de vie.
- Reprise du terrain ayant front sur la rue Principale, portant le matricule 2298-37-0426.

Source:

Marie-Lili Lenoir
Directrice générale

Sûreté du Québec



BILAN ROUTIER DES VACANCES DE LA CONSTRUCTION

La Sûreté du Québec présente le bilan routier des vacances de la construction. De nombreuses opérations policières se sont déroulées, du 19 juillet au 4 août, sur l'ensemble du territoire. Les policiers ont été présents en grand nombre sur les routes, sentiers et plans d'eau afin d'assurer la sécurité des citoyens et encadrer le respect de la réglementation

Au total, ce sont 20 844 constats d'infractions au Code de la sécurité routière qui ont été remis durant cette période. Notons que sur ce même nombre, plus de 13 000 constats de vitesse ont été octroyés. Par ailleurs, la présence accrue des policiers et policières a permis la mise en place de 1 043 contrôles routiers pour vérifier la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux. Sur les

446 usagers qui ont été soumis à l'appareil de détection approuvé ou aux épreuves de coordination des mouvements, 302 personnes ont été arrêtées relativement à la capacité de conduite affaiblie.

Cependant, on constate une amélioration de 12 % en ce qui concerne le nombre de collisions avec dommages corporels, alors que 577 collisions sont survenues cette année comparativement à 656 à pareille date, l'an dernier. Malheureusement, 15 collisions mortelles sont survenues sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec au cours de cette période. Il s'agit toutefois de 3 décès de moins que l'année dernière. Rappelons que la vitesse, la distraction ainsi que la conduite avec les capacités affaiblies demeurent les trois principales causes de collisions.

SUR LA ROUTE NE VOUS LAISSEZ PAS DISTRAIRE

L'utilisation d'un appareil électronique portatif

ou d'un écran d'affichage au volant est une des principales causes de collisions causant des blessures et des décès au Québec. Leur utilisation réduit l'attention et la concentration du conducteur et augmente les risques d'être impliqué dans une collision. Texter en conduisant augmente aussi grandement les risques de commettre d'autres infractions au Code de la sécurité routière, et ce, même si vous ne quittez la route des yeux que quelques secondes.

Le saviez-vous ?

- Le simple fait de tenir en main ou de toute autre façon un appareil électronique portatif en conduisant est strictement interdit.
- Dès que vous êtes au volant d'un véhicule routier et que vous êtes sur une voie de circulation, vous conduisez. Même si vous êtes arrêté à un feu rouge ou dans un bouchon de circulation, vous conduisez!
- Si vous faites usage d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil portatif visé à l'article 443.1 du Code de la sécurité routière, en plus de recevoir une amende minimale de 484 \$ (incluant les frais), 5 points d'inaptitude sont ajoutés à votre dossier de conduite. En cas de récidive, votre permis de conduire sera aussi suspendu sur le champ.

Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier



Garderie Île-aux-Noix



Nous sommes heureux d'accueillir depuis le mois de mai les jeunes enfants de la Garderie Île-aux-Noix. Accompagnés de leurs éducatrices, ils viennent régulièrement s'initier au monde de la lecture. Les enfants aiment les

livres, ceux-ci ont sur eux un effet bénéfique. Bien entendu, ce sont les images qui pour le moment captent leur attention et les émerveillent. Il n'en est pas moins important qu'ils découvrent très tôt l'expérience de la bibliothèque, si l'on veut qu'ils acquièrent plus tard le goût de la lecture. Il nous fait plaisir de collaborer en ce sens avec la garderie.

Vente de livres

Dans le cadre des journées de la culture, la bibliothèque tiendra une vente de livres usagés le samedi 28 septembre, de 13 h à 17 h, au Centre Paulinoix. Une grande quantité de volumes (ainsi que des DVD) en excellent état vous seront offerts à des prix très bas.

Il y aura tirage d'un certificat-cadeau de 30 \$ parmi les participants.

Deux bénévoles exceptionnelles

La bibliothèque municipale a 40 ans. Fait exceptionnel, deux de ses bénévoles y ouvrent depuis les tout débuts. Mesdames Agathe Simon et Carmen Caya étaient présentes en 1979, aux premières heures du nouveau service municipal. Elles ont participé durant toutes ces années aux principales activités : prêt, déménagement de local, classement de livres, heure du conte, etc. Je tiens à leur rendre hommage pour ces 40 années de bénévolat. Elles ont très largement contribué au succès de la bibliothèque et à la diffusion de la culture dans la municipalité. Le groupe des bénévoles a tenu à les remercier lors d'un souper, le 5 septembre dernier. Une plaque soulignant leur bénévolat leur a été remise. Bravo et merci à Agathe et Carmen!

Visitez notre page Facebook:
<https://www.facebook.com/bibliolle/>

Roger Langlois
Responsable

Club FADOQ Île-aux-Noix Rive-Sud-Suroît

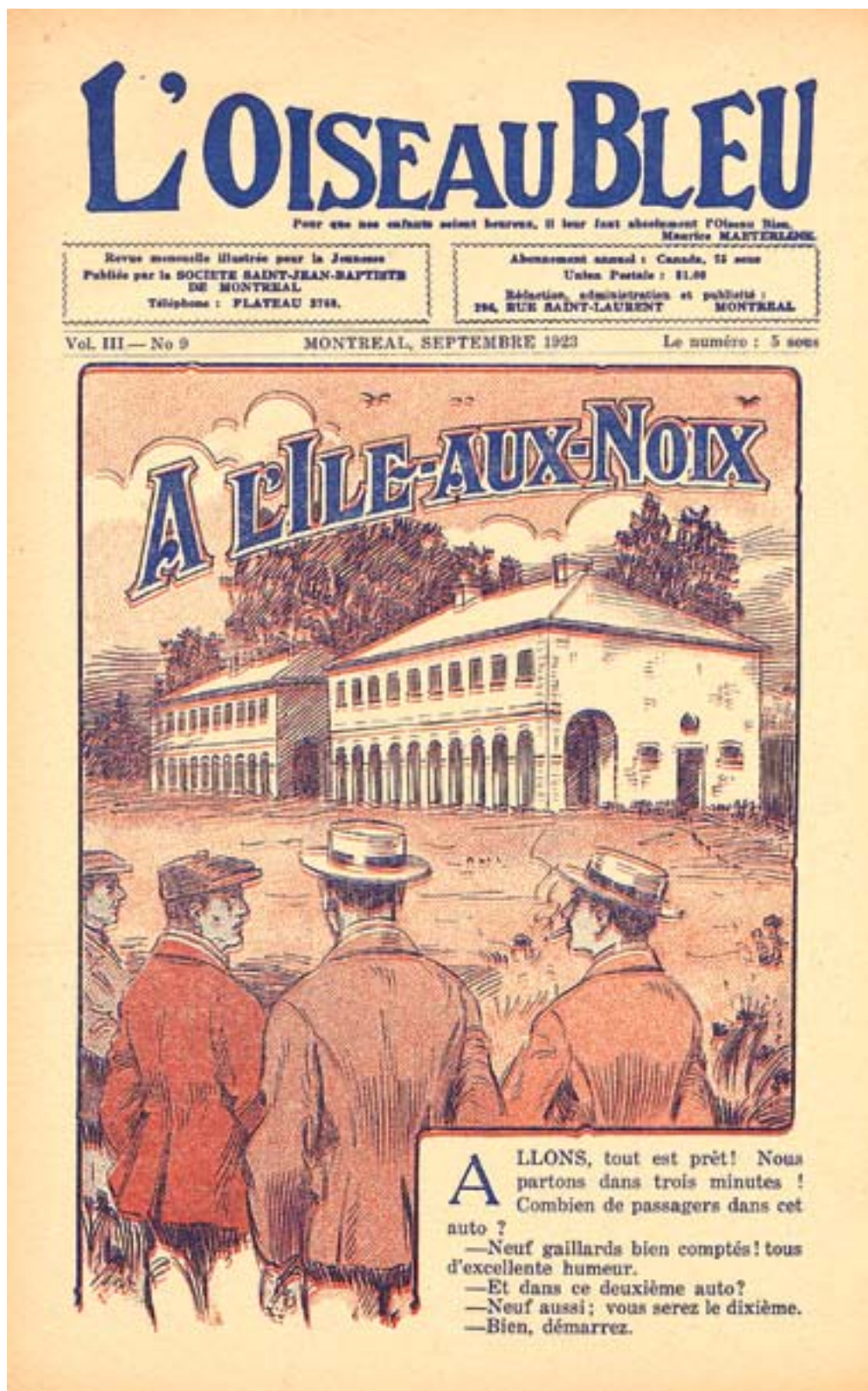


CALENDRIER DES ACTIVITÉS (ANNÉE 2019-2020)

ACTIVITÉS	OCT. 2019	NOV. 2019	DÉC. 2019	JANV. 2020	FÉV. 2020	MARS 2020	AVRIL 2020	MAI 2020
DÉJEUNERS (8 h à 10 h 30)	5	2	7		1	7	4	2
SOUPERS (à partir de 18 h) sur réservation	18	15	13		21		17	29
CABANE À SUCRE (à partir de 11 h 30)						13		
VIE ACTIVE (9 h 30 à 11 h)	TOUS LES MARDIS MATINS DU 3 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
TAI-CHI (de 10 h à 11 h)	TOUS LES LUNDIS MATINS DU 9 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
CARDIO (de 9 h 30 à 11 h)	TOUS LES JEUDIS MATINS DU 5 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
MARCHE INTÉRIEURE (9 h- 30 à 11 h)	(CENTRE PAULINOIX) TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS MATINS DU 9 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
CARTES-POKER (13 h 30 à 16 h)	TOUS LES MARDIS APRÈS-MIDI DU 3 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
CARTES-POKER (19 h à 22 h)	TOUS LES JEUDIS SOIRS DU 5 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
PÉTANQUE (19 h à 21 h)	TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS SOIRS DU 5 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
QUILLES (à partir de 13 h)	TOUS LES LUNDIS À PARTIR DU 9 SEPTEMBRE 2019 AU « ROYAUME DES QUILLES »							
POCHES (13 h 30-15 h 30)	TOUS LES MERCREDIS APRÈS-MIDI À PARTIR DU 4 SEPTEMBRE 2019 À LA FIN DE MAI 2020							
JEUX DES AÎNÉS	À DÉTERMINER EN MAI 2020							
CONFÉRENCES	SUJETS ET DATES À DÉTERMINER							

Chronique histoire

Excursion au fort Lennox



En septembre 1923, la revue mensuelle *L'Oiseau Bleu* publiait le récit d'une excursion au fort Lennox. L'auteur de l'article, Élie de Salvail, en profita pour décrire le fort et ses environs et en tracer un bref historique. En voici quelques brefs extraits :

«...au sortir du pont Victoria, on longe le fleuve jusqu'à Laprairie pour s'engager dans les terres en suivant le magnifique boulevard Edouard VII. Enfin nous voilà sur les bords du Richelieu en face de l'île aux Noix. Vite, 5 barques sont nolisées et nous voguons vers l'île fortunée».

«...le grand Capitaine (Champlain) la visita en 1609 et lui donna le nom d'île-aux-Noix parce qu'il y trouva beaucoup de noyers.

Et où sont donc les noyers qui avaient attiré l'attention de Champlain?

Il n'en reste plus un seul; c'est tout de même singulier».

«À l'entrée principale du fort, se voient les traces d'une poterne (porte secrète de fortification pour faire des sorties). À 200 verges de là, existent deux cimetières. Enfin au milieu de l'île, une excavation longue de 250 pieds et large de 25 pieds servait de cale sèche. Quand les bateaux étaient entrés dans cet enclos, on fermait les portes, puis l'eau était pompée à bras».

Élie de Salvail (l'auteur de l'article) était un Frère des Écoles chrétiennes. Il publia en 1930 un ouvrage sur les Patriotes de 1837, intitulé « 366 anniversaires canadiens ». Quant à la revue *L'Oiseau Bleu*, première revue québécoise destinée à la jeunesse, elle fut publiée de 1921 à 1940 par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. L'abonnement annuel coûtait 0.75 \$. On la considère comme « les débuts de la presse enfantine au Québec ».

(Merci à Madame Helen Farrar, qui nous a fait parvenir l'illustration).

Projet Implication Jeunesse Rurale



Qui : Ados (12 à 17 ans)

Description : Tu as soif d'aventures, ce projet te permettra de passer du temps avec un groupe de 25 ados de 12 à 17 ans qui, comme toi, ont envie de relever de nouveaux défis. Pendant une année, vous ferez une foule d'activités diverses ensemble. Tu amélioreras tes talents culinaires, découvriras de nouveaux sports et feras des activités qui te permettront de mieux te connaître toi-même. Avec ta gang, vous participerez à 4 séjours au Centre de plein air l'Estacade en compagnie d'animateurs plus que motivés ! À la fin de cette expérience hors du commun, tu réaliseras un projet de ton cru pour TA communauté.

Date : Du 8 au 10 novembre 2019, du 17 au 19 janvier 2020, du 17 au 19 avril 2020 et du 2 au 8 août 2020

Horaire : Vendredi 19 h au dimanche 15 h 30 (tous les séjours sauf du 2 au 8 août). Dimanche 19 h au samedi 10 h pour le 2 au 8 août.

Lieu : CPA l'Estacade, 64, 13^e Avenue, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Transport : Le transport doit être assuré par tes parents.

Inscription : Pour confirmer ton inscription, tu dois remplir la fiche d'inscription et l'envoyer avant le 4 octobre 2019 par courriel à info@lestacade.ca OU en main propre à l'Estacade.

NB : Le CPA l'Estacade se donne le droit de refuser des jeunes s'il y a trop d'inscriptions.

FICHE D'INSCRIPTION Informations sur l'enfant

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Sexe : M F Date de naissance : ____ / ____ / ____ Âge : ____

Téléphone résidence : _____ Année scolaire : _____

Municipalité : Noyan Henryville Venise-en-Québec St-Blaise Lacolle
 Saint-Paul St-Valentin Clarenceville

Est-ce que tu es impliqué dans des projets / organisations / équipes sportives / autres (ex : scout, bénévolat)?

Décris-nous ta personnalité?





Compo-Haut-Richelieu

Gaspillage alimentaire

Qu'est-ce que le gaspillage alimentaire?

Le gaspillage alimentaire se définit généralement par toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire.

Le gaspillage alimentaire touche toutes les catégories d'aliments. Au Canada, ce sont plus particulièrement les légumes, les fruits, les restes de table, le pain et les produits de boulangerie, suivis des produits laitiers et des œufs qui sont perdus ou gaspillés.

Au Canada, 58 % de la nourriture est jetée tout au long de la chaîne alimentaire pour un total de 35,5 millions de tonnes. Une part de cette énorme quantité est constituée de résidus inévitables comme les os et les coquilles d'œufs. Toutefois, on évalue à 11,2 millions de tonnes la quantité de résidus évitables, soit d'aliments qui auraient dû être mangés ou donnés (ex. : à des banques alimentaires) plutôt que jetés. Cela représente suffisamment de nourriture pour nourrir toutes les personnes habitant au Canada pendant près de 5 mois.

Pourquoi éviter le gaspillage alimentaire?

Le gaspillage alimentaire est un enjeu planétaire important. Si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait le plus gros producteur de GES, après la Chine et les États-Unis. En chiffres :

- 1/3 de la nourriture produite dans le monde est perdue ou jetée, équivalant à environ 1,3 milliard de tonnes par an
- La nourriture produite mais non consommée occupe inutilement près de 1,4 milliard d'hectares de terres, ce qui correspond à la superficie du Canada et de l'Inde réunis
- La production de toute cette nourriture perdue ou jetée requiert environ 1/4 de toute l'eau utilisée en agriculture chaque année

En plus d'occasionner une utilisation inadéquate de nos ressources, l'enfouissement ou l'incinération de ces aliments génère des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

Comment éviter le gaspillage alimentaire?

Planifiez

Planifiez vos repas à l'avance. Vous sauvez temps

et argent!

- Préparez votre menu pour la semaine selon les aliments que vous avez dans votre frigo.
- Faites-vous une liste d'épicerie et respectez-la! Vous éviterez d'acheter des trucs superflus.
- N'achetez que la quantité nécessaire pour faire votre recette.

Conservez

- Placez les aliments moins frais à l'avant pour les consommer rapidement.
- Écrivez la date d'ouverture sur vos conserves et la date de cuisson sur vos restants.
- Assurez-vous d'entreposer et de conserver vos aliments de façon adéquate. Par exemple, fermez bien vos contenants et gardez votre frigo entre 0 et 4 degrés.
- Malgré la date « meilleur avant » indiquée sur les aliments, certains peuvent être consommés sans risque.

Congelez

- Des restants? Congelez-les au lieu de les jeter ou utilisez-les pour votre lunch.
- Vous avez des restes de pesto, de pâte de tomate ou de yogourt? Congelez-les dans vos moules à glaçons. De nombreux aliments peuvent être congelés pour être utilisés plus tard.
- Saviez-vous que le café et le vin se congèlent très bien? Le café vous servira pour vos cafés glacés et le vin pour faire vos sauces.

Apprêtez

- Vos fruits sont trop mûrs? Faites-vous un smoothie, une tarte ou une compote.
- Vos vieux légumes semblent moins appétissants? Un potage est une solution saine et santé! Vous pouvez même le faire congeler en portion dans des moules à muffins en silicone.

Réutilisez

- Réutilisez votre eau de cuisson dans votre base de soupe ou pour allonger vos sauces. Vous pouvez aussi l'utiliser pour arroser vos plantes.
- Transformez votre carcasse de poulet en un délicieux bouillon maison.

Partagez

- Pas le temps de tout consommer? Pas envie de le manger? Aliment en trop grande quantité? Partagez et offrez! Vos collègues ou voisins pourront en profiter.



**ÉCOCENTRE
LACOLLE**

8, boulevard industriel, Lacolle
450-246-2521

NOUVEL HORAIRE À L'ÉCOCENTRE LACOLLE DÈS SEPTEMBRE

L'écocentre Lacolle a adopté de nouvelles heures d'ouverture depuis le 1^{er} septembre. Depuis cette date, l'écocentre est accessible le vendredi de 8 h à 17 h de même que le samedi de 9 h à 16 h. Les écocentres situés dans les secteurs Iberville et Saint-Luc conservent les heures d'ouverture habituelles, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et le samedi, de 9 h à 16 h. Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de communiquer avec le service à la clientèle de Compo-Haut-Richelieu inc. au 450 347-0299 ou par courriel à info@compo.qc.ca.



**Sécurité publique
Québec**

**La Semaine
de la prévention des
incendies se déroulera
du 6 au 12 octobre
prochain sur le thème:**

Le premier responsable c'est toi !

Partout au Québec, plusieurs activités seront organisées pour promouvoir les comportements sécuritaires à adopter au quotidien afin de prévenir les incendies.



**Dans quelques semaines,
ce sera le changement
d'heure : vérifiez votre
avertisseur!**

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile. Sans oublier le sous-sol.
- Valider qu'il a moins de 10 ans.

Astuces :

- Procurez-vous un avertisseur avec une pile au lithium, impossible de retirer la pile!
- Rappelez-vous que la durée de vie de

tout modèle est de 10 ans!

Il ne suffit pas de tester le signal sonore d'un avertisseur de fumée. Il faut aussi tester sa capacité de détection de la fumée au moins une fois par année. Pour plus d'information, il faut se référer aux normes du fabricant.

Le ramonage

La saison du chauffage au bois approche! Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à faire ramoner votre cheminée dès maintenant par un ramoneur certifié. Il sera en mesure de déceler si elle est endommagée et conforme aux normes d'installation. Ne négligez surtout pas de faire une vérification visuelle à l'automne avant de la réutiliser!



**Société de l'assurance
automobile
Québec**

**Le nouveau Code de la sécurité
routière : tous concernés**

Une importante réforme du Code de la sécurité routière a été adoptée. Les nouvelles mesures touchent toutes les catégories d'usagers de la route: automobilistes, motards, cyclistes ou piétons.

À vélo :

sans cellulaire ni écouteurs

L'usage du cellulaire, déjà interdit au volant, le sera désormais aussi à vélo. Les écouteurs seront aussi



complètement interdits aux cyclistes, tandis que les automobilistes auront le droit d'en porter dans une oreille.

Entrée en vigueur : 30 juin 2018

**Pneus d'hiver : période
obligatoire étendue**

Les pneus d'hiver devront être posés dès le 1^{er} décembre au lieu du 15 décembre. La fin de la période obligatoire reste le 15 mars.



Entrée en vigueur : 1er décembre 2019

**Alcool et récidive :
antidémarrateur à vie**

Les récidivistes de l'alcool au volant devront obligatoirement équiper leur véhicule d'un appareil qui les empêchera de démarrer s'ils ont consommé de l'alcool... à vie. Ils pourront demander la révision de cette condamnation après 10 ans.

Des pénalités plus importantes

	Anciennes pénalités	Nouvelles pénalités	Entrée en vigueur
Cellulaire au volant	80\$ à 100\$	300\$ à 600\$	30 juin 2018 Possibilité de suspension automatique du permis de conduire
Infractions faites par un cycliste	Généralement 15\$ à 30\$ Possibilité de points d'inaptitude	80\$ à 100\$ Les points d'inaptitude ne s'appliquent plus aux cyclistes	18 mai 2018

Conduite sans ceinture de sécurité	80\$ à 100\$	200\$ à 300\$	18 mai 2018
---	--------------	---------------	-------------

D'autres nouveautés

- Les apprentis conducteurs de motocyclette n'ont plus l'obligation d'être accompagnés
- Les sièges pour enfants sont obligatoires jusqu'à ce que l'enfant atteigne 145 cm ou l'âge de 9 ans
- Les amendes sont doublées en cas d'excès de vitesse dans une zone scolaire pendant les heures d'école
- Les piétons n'ont plus seulement priorité aux passages pour piétons s'ils sont déjà engagés, mais aussi à partir du moment où ils manifestent leur intention de traverser
- De nouvelles restrictions s'appliquent aux jeunes conducteurs d'auto ou de certains types de moto. Par exemple, un couvre-feu s'applique aux titulaires d'un permis d'apprenti-conducteur, avec l'interdiction de circuler entre minuit et 5 h

Service des loisirs et événements

Loisirs Automne 2019

L'été nous quitte tranquillement pour faire place à l'automne. Alors c'est le temps de penser aux activités de l'automne. Voici notre calendrier des activités automnales :

Activités de l'automne

- **Pickleball:** Tennis léger combinant le tennis, le badminton et le tennis de table. Gratuit pour tous.
- **Yoga adultes:** Cours offert par Sophie Cadieux, professeur de yoga au coût de 10 \$ par séance ou 80 \$ pour 14 cours. Les cours débutent le mardi 10 septembre et se terminent le mardi 10 décembre.
- **Parcours actifs:** Animations de parcours actifs pour toutes les générations offertes gratuitement par un kinésologue. Présentez-vous au Centre Paulinoix. Le parcours actif est animé depuis le début juin et se poursuit jusqu'en octobre.
- **Zumba:** Danse et exercices sur une musique latine, offerts par Marinela de Meideros de l'école de Zumba Dan. Coût de 10 \$ par séance ou 80 \$ pour 14 cours. Les cours débutent le mardi 10 septembre et/ou mercredi 11 septembre et se terminent le mardi 10 décembre et/ou le mercredi 11 décembre.
- **Badminton:** Gratuit tous les jeudis.
- **Danse en ligne:** Cours de danse en ligne (country, social) offerts par Lyne Fecteau et Yvon Girard au coût de 6 \$ le cours ou 60 \$ pour 12 cours. Les cours débutent le jeudi 12 septembre. La fin des cours aura lieu le jeudi 28 novembre. À la salle des organismes.
- **Futsal :** Cet automne, il y aura des cours de futsal (soccer) pour enfants.
- **Ateliers photo:** Vous aurez la chance aussi de faire des ateliers photo avec la photographe Daniëlle Rocheleau. À partir de la fin septembre.
- **Ateliers de créations sur bois:** Les ateliers de créations sur bois avec Chantal Guy seront de retour. Informations à venir...
- **Atelier céramique :** Samedi 5 octobre de 10 h à midi. Atelier céramique au coût de 15 \$ par personne, choisissez votre pièce pour la décorer. Inscriptions obligatoires. Atelier pour les enfants de niveau scolaire et les adultes.
- **Informations:** Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs: 450 291-3166 poste 2303.

Julie Brosseau

Coordonnatrice au service des loisirs et événements
450 291-3166 #2303 ou 450 357-3115

Concours photo

La gagnante
du concours photo 2019 est
Madame Diane Éthier,
pour la photo intitulée :
« **Centenaire** »

Félicitations madame Éthier !

La cinquième édition du concours
avait pour thème
« **Nos trésors** ».



Cercle de Fermières



Le Cercle recommence ses activités. Cette année, nous offrons gratuitement des cours, pour débutantes et intermédiaires, de crochet, courtepoinette, couture, tissage et tricot. Ces cours sont offerts aux résidents de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix et des environs. Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre les lundis et mercredis matin au 450-291-3166 poste 2345. Personnes contacts: Danielle, Rolande ou Susan.

C'est encore le temps pour les cotisations. Pour devenir membre, il s'agit de payer une cotisation annuelle de 30 \$. Ceci vous permet d'assister à toutes les réunions mensuelles, de profiter et partager davantage de connaissances avec les membres du Cercle et de recevoir le magazine « L'Actuelle », qui traite de sujets d'intérêts variés.

Nous avons toujours notre réunion mensuelle le 1er mercredi de chaque mois, habituellement à 19 heures. Notre local est ouvert les lundis et mercredis de 9 h à 16 h et le vendredi matin de 9 h à 11 h.

Au plaisir de vous rencontrer,

Christiane Fleury
Présidente

Pour info : 450-291-3609

